**FICHE DE POSTE**

**CHEF DU PÔLE ACCOMPAGNEMENT**

**SITE DE NOEUX-LES-MINES**

**MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE DE L’ARTOIS**

**POLE SOLIDARITES**

(Poste de Catégorie A de la filière administrative ou médico-sociale

Cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs)

**CONTEXTE**

8ème département de France (1,468 018 million d’habitants, 890 communes, 1,787 milliard d’euros de budget), le Conseil départemental du Pas-de-Calais donne une nouvelle impulsion à son action, pour la période 2016 – 2021, à partir de sa délibération cadre « Près de chez vous, Proche de tous », laquelle s’articule autour de deux volets : le « Contrat de progrès » s’attache aux enjeux de soutenabilité financière, d’efficience et de qualité du service rendu ; le « Contrat de projet » fixe le cadre renouvelé de l’intervention départementale sur la base de 5 chantiers prioritaires :

* Renouveler les réponses aux urgences sociales.
* Privilégier l’autonomie des personnes, de l’enfance au grand âge.
* Participer activement à la bataille pour l’emploi.
* Favoriser le bien vivre ensemble en misant sur une nouvelle étape de la territorialisation des services, dans l’accompagnement de la nouvelle carte intercommunale et la prise en compte de l’évolution des compétences.
* Renforcer le lien entre les élus et les citoyens, à travers notamment la participation accrue des habitants.

La mise en œuvre et la réussite de ce projet « Près de chez vous, Proche de tous » s’appuie sur l’engagement et la compétence, au quotidien, de 5480 agents départementaux et 2 007 assistants familiaux. Ces effectifs représentent une masse salariale de 320 millions d’euros pour la collectivité.

**POSITIONNEMENT ET ORGANISATION**

Les missions techniques du Pôle Accompagnement sont mises en œuvre sur chaque territoire dans le cadre des politiques départementales définies dans les Plans et Schémas Départementaux et leur déclinaison locale, et dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance, concrétisées à travers la mise en œuvre des accompagnements enfance famille en protection administrative et en protection judiciaire.

Celles-ci sont assurées par des professionnels médico-sociaux positionnés au Pôle Accompagnement sur les territoires ayant engagé une réorganisation des missions accueil et accompagnement en pôles distincts.

Placé sous l'autorité du Directeur de la Maison du Département Solidarité et/ou par délégation sous l'autorité du Responsable territorial solidarités (RTS), le Chef du Pôle Accompagnement exerce son activité en coordination avec l'ensemble des cadres et des équipes du site.

Il peut être amené à représenter ses pairs au niveau de l'équipe de direction du territoire.

**MISSIONS**

Le Chef du Pôle Accompagnement a la responsabilité de l'encadrement hiérarchique des professionnels du Pôle Accompagnement. Il a en charge l'encadrement technique des missions de l'Aide Sociale à l'Enfance, à travers la déclinaison opérationnelle des missions de l'Aide Sociale à l'Enfance dans le respect des orientations du schéma départemental de l'enfance et de la famille et des procédures.

Ces missions définies au sein de la Direction de l'Enfance et de la Famille sont relatives à :

* L'accompagnement des enfants accueillis à l'Aide Sociale à l'Enfance et de leur famille,
* La mise en œuvre des mesures de protection administrative ainsi que des actions collectives de prévention.

Il a en charge l'encadrement technique d'une partie des accompagnements des familles issues de l'évaluation du Pôle Accueil dans le cadre d'un projet global élaboré sur la base d'objectifs définis et négociés avec la famille.

Cette répartition est partagée avec le Chef du service local de protection maternelle infantile et le Chef du Pôle Accueil.

Il a la responsabilité du compte rendu de l'activité de son équipe au sein du site, du territoire et au niveau départemental, en termes d'observation, d'analyse et de propositions.

Il participe à l'équipe de direction de son site et :

* Rend lisible l'activité de son service notamment par l'alimentation de toutes les bases de données liées à l'analyse de cette activité,
* Participe au diagnostic et à la veille stratégique, à la réflexion et à la mise en œuvre transversale des actions sur le site,
* S'assure de l'engagement de son équipe dans les actions de développement social local initiées sur le site ou le territoire,
* Peut piloter les actions collectives mises en place sur son site.

Membre du Comité de direction du site, il apporte son concours, en lien avec le RTS et les autres chefs de pôle, à l'appropriation et à la mise en œuvre du Pacte des Solidarités et du projet de Pôle au sein de son site voire plus largement au sein du territoire.

Il participe également aux différentes instances décisionnaires de son Territoire et peut participer activement à la définition et/ou au portage des différents projets mis en place au sein du site et du territoire. Il peut, le cas échéant, porter toutes expérimentations liées aux compétences du Pôle Solidarités et pour lesquelles ses compétences tant techniques que managériales apporteraient une plus-value.

Il participe :

* Aux comités de direction du territoire,
* Aux collèges techniques organisés par le Service Départemental de la Prévention et de la Protection de l'Enfance,
* A l'élaboration de projets de territoire pour lesquels il valorise ses compétences en matière d'accompagnement de projets en direction des enfants et des familles.

Il peut être amené à :

* Assurer la suppléance d'un Chef de service socio-éducatif local ou de Pôle Accompagnement sur un autre territoire
* Représenter le Département à la demande du Directeur de Maison du Département Solidarité ou du RTS.

**Ce poste comme tous les postes de la Collectivité s’inscrit à la fois dans le parcours professionnel de l’agent et dans une organisation des services définie par le Département et susceptible d’évoluer en fonction des besoins.**

**COMPETENCES REQUISES**

Savoirs :

* Formation supérieure en travail social ou en gestion de projet appréciée
* Bonne connaissance du contexte institutionnel, des politiques départementales et partenariales

Savoir-faire :

* Maîtrise des textes encadrant les missions de l’Aide Sociale à l’Enfance
* Maîtrise de l’outil informatique (Word, Excel, Outlook)
* Capacité à conduire des stratégies partenariales
* Capacité à l’animation de groupe, de réunions et de groupes de travail
* Maîtrise de la conception et conduite de projets

Savoir-être :

* savoir être autonome tout en sachant rendre compte
* capacité de travail en équipe
* être force de proposition
* sens de la négociation et de la décision
* organisation et sens du développement de projets
* capacités à représenter le service et son administration, à travailler en partenariat
* capacités managériales : savoir organiser, communiquer, animer
* rigueur, méthode
* disponibilité
* capacités d'écoute et de communication
* esprit d'initiative

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Rattachement hiérarchique et fonctionnel : RTS – Site de Nœux-les-Mines

Localisation : le poste est basé sur le site de Nœux-les-Mines avec des déplacements sur l’ensemble du territoire de la Maison du Département Solidarité de l’Artois et du Département.

Temps de travail à 100% souhaité

Télétravail : Eligibilité du poste en cours d’analyse

***Conformément au principe d’égalité d’accès à l’emploi public, cet emploi est ouvert, à compétences égales, à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires (loi du 26/01/84 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et décret régissant le cadre d’emplois correspondant). Les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par la voie contractuelle.***

**CONTACTS**

**Postulez directement et uniquement par mail à l’adresse suivante** [**recrutement.solidarites@pasdecalais.fr**](mailto:recrutement.solidarites@pasdecalais.fr) **sous la référence MH/GA ChefAccomNoeux (en fichier nominatif PDF ou Word)**

En ce qui concerne la nature du poste, les contacts peuvent être pris auprès de   
Madame Astrid COTTIGNY, Directrice de la Maison du Département Solidarité de l’Artois au 03.21.01.62.60.

Pour tout autre renseignement,

Madame Manuelle HAINAUT, Chargée de recrutement et de mobilité au 03 21 21 56 35

Madame Muriel JANOWSZIK, Assistante de recrutement au 03 21 21 56 77

**Date limite de réception des candidatures : 5 juillet 2020**